



Actu Banque

Décembre 2020

Cette lettre d'information vous présente :

1. Les développements réglementaires intervenus dans le secteur financier au niveau international, européen et français.
2. Une actualité spéciale « conformité »
3. Nos publications KPMG concernant le secteur bancaire.
4. Nos émissions de radio.

1. Développements réglementaires

Extension des lignes directrices de l'EBA sur les moratoires

Face à l'ampleur de la 2ème vague de Covid-19 et les nouvelles restrictions gouvernementales qui en résultent dans de nombreux pays de l'UE, l'EBA a décidé le 2 décembre 2020 de réactiver ces mesures en introduisant une nouvelle date limite au 31 mars 2021 pour l'application des moratoires. Ces orientations révisées permettront aux prêts, qui n'avaient auparavant pas obtenu de moratoires de paiement, d'en bénéficier également et aideront les banques à faire face à des tensions de liquidité.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Renforcement du dispositif de gel des avoirs par ordonnance

Conformément à la Loi Pacte, le Gouvernement Français a renforcé le dispositif de gel des avoirs par une ordonnance publiée le 4 novembre 2020. Cette ordonnance tend à simplifier et à accélérer la mise en œuvre des mesures de gel des avoirs prises par le Conseil de Sécurité des Nations Unies en permettant leur entrée en vigueur sur l'ensemble du territoire.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Perspectives du Comité de Bâle relatives à l'atténuation des risques du Covid-19

Le Comité de Bâle a publié le 30 novembre 2020 un communiqué de presse présentant la position de l'organe de surveillance en faveur d'une approche coordonnée destinée à atténuer les risques liés au Covid-19 sur le système bancaire mondial.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Impacts liés à la fin de la période de transition du Brexit

Dans le cadre de la fin de la période de transition, l'EBA a rappelé le 8 décembre 2020 les principaux impacts de l'achèvement de cette période à l'issue de laquelle le droit de l'UE cessera de s'appliquer au Royaume-Uni.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Informations à remettre dans le cadre des plans préventifs de résolution

Le collège de résolution de l'ACPR a publié le 30 novembre 2020 une décision dans laquelle il acte que les établissements bénéficiant du régime des obligations simplifiées n'ont plus à fournir les informations relatives aux fonctions critiques.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Communication de l'EBA sur les dividendes et autres distributions

L'EBA a réitéré le 15 décembre 2020 sa demande aux banques européennes de maintenir des politiques prudentes de distribution de dividendes, de rémunérations variables et de rachats d'actions.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Recommandation de la BCE sur la distribution de dividendes

La BCE a appelé le 15 décembre 2020 les établissements à s'abstenir ou à fortement limiter les dividendes en espèces et les rachats d'actions ainsi qu'à modérer fortement la rémunération variable jusqu'au 30 septembre 2021. Elle recommande également aux établissements de s'abstenir de distribuer des dividendes intérimaires sur leurs bénéfices 2021.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Renforcement des liens entre les cadres juridiques européens de LCB/FT et de protection des dépôts

Le 14 décembre 2020, l'EBA a adressé à la Commission Européenne et aux autorités nationales un avis sur les moyens de renforcer le lien entre les cadres juridiques de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et de protection des dépôts en identifiant 11 propositions visant à modifier le cadre juridique actuel de l'UE et à améliorer la traçabilité des fonds.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Amélioration de la coopération entre les autorités grâce aux nouveaux collèges LCB/FT

Le 15 décembre 2020, l'EBA a publié son premier rapport sur les progrès accomplis par

les autorités compétentes en matière de coopération dans la surveillance de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme suite à la création des premiers collèges LCB/FT.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Allègement des recommandations encadrant l'octroi de crédits immobiliers par le HCSF

Le 17 décembre 2020, le HCSF a publié un communiqué présentant un allègement des recommandations encadrant l'octroi de crédits immobiliers. Le HCSF précise que ces recommandations devraient présenter un caractère juridiquement contraignant d'ici l'été 2021.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

2. Conformité

Coûts et les performances des produits d'investissement de détail

Le 13 novembre 2020, l'ESMA a annoncé qu'à travers ses nouveaux pouvoirs de convergence, elle a identifié les coûts et les performances des produits d'investissement de détail ainsi que la qualité des données de marché, comme les priorités stratégiques de l'Union pour les autorités nationales compétentes. Ces priorités seront intégrées par les autorités nationales compétentes dans leurs programmes de surveillance.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Obligations relatives aux activités écologiquement durables

Le 5 novembre 2020, l'ESMA a précisé les obligations relatives aux activités écologiquement durables à travers la publication du document de consultation contenant son projet d'avis à la Commission européenne sur l'article 8 du règlement Taxonomie. Ce document apporte des précisions sur le contenu, la méthodologie et la présentation des indicateurs clés de performance (KPI) que les entreprises non financières et les gestionnaires d'actifs sont tenus de divulguer. La consultation s'étend jusqu'au 4 décembre 2020.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Lutte anti- blanchiment

Le 13 novembre 2020, l'AFG a communiqué le lancement par l'INPI d'une nouvelle application informatique permettant des interrogations automatisées et gratuites du registre des bénéficiaires effectifs (BE) en format XML.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Lutte contre la corruption

L'AFA a publié le 3 novembre 2020 son rapport d'activité annuel détaillant ses différentes actions à travers l'accompagnement des acteurs publiques et économiques, les missions d'audit auprès des acteurs concernés, les actions de coopérations internationales avec les régulateurs d'autres Etats et les actions judiciaires (sanctions ou conventions judiciaires d'intérêt publique [CJIP]).

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Protection des investisseurs

L'ESMA a publié le 26 octobre 2020 une déclaration publique qui clarifie les applications de l'obligation de négociation des actions (STO) de l'UE à la suite de la fin de la transition du Royaume-Uni de l'UE le 31 décembre 2020. Cette orientation révisée vise à répondre à la situation spécifique du petit nombre d'émetteurs de l'UE dont les actions sont principalement négociées en GBP sur les places boursières du Royaume-Uni.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Transparence des marchés

Le 10 novembre 2020, l'ESMA a publié un rapport sur les services de réduction des risques post-négociation (PTRR) dans le cadre du règlement européen sur les infrastructures de marché (EMIR). Le rapport examine les différents types de services PTRR et explique les objectifs ainsi que le fonctionnement de ces services. En outre, l'ESMA évalue si et dans quelle mesure une exemption de l'obligation de compensation pour ces services pourrait décourager la compensation centrale et pourrait conduire à un contournement de l'obligation de compensation.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

3. Publications

Réflexions Réglementaires N°9

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

Vous pouvez consulter la publication en [cliquant ici](#)

Information Pilier 3 : vers plus de transparence de l'information prudentielle

Cette étude fait un état des lieux des pratiques en cours en comparant les rapports Pilier 3 d'un panel de 17 banques européennes sur la base des informations publiées au 31 décembre 2019.

Vous pouvez consulter la publication en [cliquant ici](#)

Parité dans les banques : tendances et initiatives du secteur

Découvrez les résultats de notre première étude comparative sur la parité dans le secteur bancaire qui dresse un état des lieux des pratiques des 17 grandes banques européennes, réalisé à travers l'analyse de leurs rapports annuels 2019 et de leurs sites internet.

Vous pouvez consulter la publication en [cliquant ici](#)

Performance trimestrielle des banques françaises au 30 septembre 2020

Cette publication présente les principaux indicateurs de performance des quatre grands groupes bancaires français (BNP Paribas, Société Générale, BPCE, Crédit Agricole) et commente les événements significatifs de la période et l'information financière associée.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

Financial resilience in banking : a balancing act

Découvrez la nouvelle publication du réseau KPMG réalisée par le RRIC (Risk and Regulatory Insight Center) qui analyse la résilience financière dans l'industrie bancaire dans le cadre de la pandémie du Covid-19 en décryptant à la fois les mesures gouvernementales visant à soutenir les banques et leurs clients et l'impact à long terme de ces mesures.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

SSM beyond COVID-19 : Credit Risk

Découvrez cette nouvelle publication du BCE Office de KPMG qui analyse l'impact du Covid-19 le risque de crédit dans son ensemble et les plans d'actions des banques pour relever les nouveaux défis qui en résultent.

[Vous pouvez consulter la publication en cliquant ici](#)

4. Radio KPMG

4.1 Fréquence Banque

Cette émission de Radio KPMG vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Emission de décembre 2020

Notre dernière émission du mois de décembre est disponible depuis le 3 décembre 2020 sur la page de Radio KPMG, accessible via [KPMG.fr](#) et présentera :

- un tour d'horizon de l'actualité réglementaire bancaire : traitement prudentiel des logiciels, financement participatif, Brexit...
- Une présentation des points d'attention pour la clôture comptable 2020 par **Jean-François Dandé**, Associé Audit banque et responsable de la doctrine comptable bancaire de KPMG.



Contacts

Fabrice Odent

Associé Responsable
du secteur Banque
01.55.68.72.27

Sylvie Miet

Associée Responsable
du département Réglementaire Bancaire
01.55.68.74.49

Stéphane Salabert

Associé en charge
des sujets Conformité
01.55.68.73.39

kpmg.fr/mediasocial



Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Pour gérer vos préférences et votre désabonnement, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2021 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »). Tous droits réservés. Le nom et le logo KPMG sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.